



2, FAUBOURG D'ANROZ / BP 44095 / 25114 BAUME-LES-DAMES CEDEX / TEL : 03 81 84 75 90

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12 mars 2009**

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX, BAUME-LES-DAMES, BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, ESNANS, FOURBANNE, FONTENOTTE, GROSBOS, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-MAGNY, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, SILLEY-BLEFOND, VERGRANNE, VERNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (1).

Excusé :

TISSERAND Alain Maire de VOILLANS.

Absent :

Secrétaire de séance :

Annie GIRARDAT, membre titulaire de la CCPB.

-----  
**SEANCE OUVERTE A 20 H 10.**

A.GUILLOT Président de la CCPB prend la parole

**I – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2009 :**

Demande d'intervention de V.BIRR, Maire de VERNE qui souhaite revenir sur les discussions du DOB. Il précise qu'il approuve les dépenses liées aux travaux de l'office du tourisme ainsi que celles afférents à la piscine. Cependant si le véhicule technique ne semble pas faire débat, il souhaiterait que le véhicule administratif soit soumis à certaines conditions (tenue d'un journal de bord consultable en bureau).

Il conteste également l'adhésion de certains élus à la CAREL (caisse de retraite des élus) que la CCPB finance en partie.

Concernant l'OPAH, il ajoute que les petites communes ne se sentent pas concernées par ce projet.

A.MARTHEY, délégué titulaire Baumoises, affirme qu'il est nécessaire d'effectuer un diagnostic afin de savoir s'il y a un intérêt de réaliser une OPAH. C.BASSENNE, A.GUILLOT, ainsi que B.CHAMPROY croient en l'utilité de mettre en place une OPAH :

- Disparition de l'habitat insalubre
- Economie d'énergie par la mise en conformité de certains logements
- Demande réelle des personnes vieillissantes pour l'adaptation de leur logement
- Elément moteur de la reprise de l'activité économique sur le territoire

Concernant la CAREL, A.GUILLOT, Président de la CCPB, répond que la CCPB ne fait qu'appliquer la loi et qu'on ne peut y déroger.

Pour revenir à la proposition d'augmentation des taux d'imposition de 4%, B.CHAMPROY, délégué titulaire Baumois, fait remarquer que cela ne représente qu'une petite somme par habitant. A.MAURICE, Maire de FOURBANNE pense qu'il faudrait trouver une autre solution de financement, idée que partage également C.RETORNAZ, Maire de VILLERS ST MARTIN.

Suite aux différentes discussions le Président propose de présenter le Budget Primitif 2009, en commençant par l'investissement puisque celui-ci semble faire débat :

### **B/ - INVESTISSEMENT :**

. Report 2008	Dépenses	454 348.64 €
	Recettes	651 635.39€
. Année 2009	Nouvelles Dépenses	287 200 €
	Nouvelles Recettes	278 400 €

Excédent d'investissement : 828.57€

Le montant des dépenses s'élève donc à environ 930 000€ : les opérations non soldées de l'exercice 2008 + le complément de financement sur les dépenses existantes + quelques opérations nouvelles ainsi que la reprise du déficit d'investissement 2008 à savoir 187 658.18€.

Les recettes seront également d'environ 930 000€ dont une affectation de résultat de 68 835.99€.

### **Le Président propose de voter pour chacune des nouvelles opérations :**

- Centre d'affaires et de rencontres	Unanimité
- Cartables numériques	Unanimité
- Travaux d'aménagement et acquisition matériel piscine	Unanimité
- OPAH (Etude pré-opérationnelle)	9 contre 4 Abstentions 28 Pour
- Travaux d'amélioration Office du Tourisme	1 Abstention
- Véhicule technique	Unanimité
- Véhicule Administratif	6 Abstentions 35 Pour

### **B/ - FONCTIONNEMENT :**

. Dépenses	1 684 690€
. Recettes	1 699 173.74€
Excédent de fonctionnement reporté 2008	68 835.39 €
Total des recettes	1 768 009.13 €
Excédent TOTAL	83 319.13€

### **Le Président propose donc ce qui suit :**

. d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 d'un montant de 68 835.39 € à l'article R/1068 – Excédent de fonctionnement reporté année 2008- afin de couvrir en partie le déficit d'investissement reporté 2008 de 187 658.48€ (CA 2008).

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

. L'augmentation des taux d'imposition de 4% :

. Taxe d'Habitation	:	1.83 %
. Taxe Foncière (bâti)	:	2.36 %
. Taxe Foncière (non bâti)	:	3.61 %
. Taxe Professionnelle	:	2.11 %

Taxe professionnelle de zone maintenue à :

11.40%

Vote du conseil Communautaire 33 Pour 8 Contre

. De reverser, suite à la décision du Conseil Communautaire du 12 juillet 2004, les quotes-parts de la T.P.Z., à savoir :

. SMIX AUTECHAUX	:	38 931.00 €
. Communauté de Communes du Pays de ROUGEMONT	:	7 007.58 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

. de fixer le montant de la tarification de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères de la façon suivante :

1/ - Particuliers :

. Part fixe	:	64.00 € par foyer
. Tarif au Kilo	:	0.28 €
. Levée	:	1.25 €

2/ - Gros Producteurs :

. Part fixe	:	200.00 € par établissement
. Tarif au Kilo	:	0.28 €
. Levée	:	Aucune

3/ - Modulos (conteneur 35 litres)

. Part fixe	:	64.00 € par foyer
. Tarif Poids	:	Forfait poids connu en fin d'année (ratio par habitant)
. Levée	:	Aucune

La tarification est adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

. De modifier les tarifs piscine :

Tarifs 2008 :

. Enfants de 5 à 16 ans	. Ticket jaune	0.70 €
. Adultes, individuels	. Ticket bleu papier fin	2.50 €
. Etudiants	. Ticket rose	1.00 €
. Abonnements 10 tickets	. Ticket bleu papier épais	20.00 €
. Familles nombreuses 10 tickets	. Ticket blanc	8.00 €

**. La validité du ticket est journalière**

Le conseil Communautaire décide de reporter la décision à la prochaine séance et ce avant Mai 2009.

Vote du Budget Primitif 2009 :

. Contre :	7 voix
. Abstentions :	2 voix
. Pour :	32 voix

Le Conseil Communautaire adopte donc le Budget Primitif 2009 aux conditions énumérées ci-dessus.

**II – MODIFICATION DE POSTE DU PERSONNEL :**

**2.1-Modification poste Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe :**

Suite à la réussite du concours d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe de Madame HIENNE Laurence, il convient de transformer son grade actuel A.A.2<sup>ème</sup> Classe en A.A. 1<sup>ère</sup> Classe. Ce changement pourrait être pris en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les crédits sont prévus au B.P.2009.

L'incidence financière correspond à un point d'indice, soit 4.57€ par mois.

Le conseil Communautaire accepte à l'unanimité la modification de poste.

**2.2- Modification temps de travail :**

Madame DAGUIER Isabel, actuellement employée à 80%, souhaite travailler de nouveau à temps complet et ceci à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009.

Les crédits figurent au B.P.2009

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la modification du temps de travail.

**III – CONVENTION UTILISATION PISCINE PAR LES SCOLAIRES :**

Proposition de convention à signer entre la Communauté de Communes du Pays Baumois et la Ville de BAUME LES DAME, pour la répartition de la participation du Conseil Général au titre de l'utilisation des équipements sportifs par le collège, à savoir la piscine.

Reversement de la ville de BAUME LES DAMES : 1/9 du montant de la participation.

Le conseil Communautaire adopte à l'unanimité la proposition. La convention pourra être signée par le Président.

**IV– QUESTIONS DIVERSES :**

#### 4.1-Election d'un délégué au Conseil d'administration du Collège

Il convient, comme convenu lors du précédent mandat, d'élire un délégué afin de représenter notre collectivité au Conseil d'Administration du Collège.

Le Président propose la candidature de Monsieur J.M.BLANCHON.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la candidature de Mr BLANCHON.

#### 4.2-Election de délégués au SYDED :

Suite à la dissolution du Syndicat BAUME-SUD, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. La prise de compétence est prévue dans nos statuts.

Le Président fait appel aux candidatures :

J.C. MAURICE propose Monsieur BOUGAUD J.Y., membre du bureau et Monsieur J.C.MARC, Maire de VERGRANNE propose également sa candidature.

Délégué titulaire : J.C.MARC

Délégué Suppléant : J.Y.BOUGAUD

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

**Séance levée à 21h50**